



HONORAIRES DE VENTE

Prix Net vendeur	Mandat « Simple » Non exclusif	Mandat « Confiance » Exclusif
Jusqu'à 65 999 €	Forfait de 4500 € T.T.C	Forfait de 4500 € T.T.C
De 66 000 € à 119 999 €	10%	9%
De 120 000 € à 260 000 €	8,75%	7,75%
De 260 001 € à 400 000 €	7%	6,75%
De 400 001 € à 600 000 €	6,75%	5,75%
De 600 001 € à 999 999 €	6,5%	5,5%
Au-delà de 1 000 000 €	6%	5%

Nous rappelons à notre aimable clientèle que les honoraires d'un agent immobilier ne sont dus qu'à la réalisation effective de la transaction. La remise d'une facture est obligatoire. Les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur, sauf convention contraire dument signalée au mandat à la demande du vendeur et à titre exceptionnel.

HONORAIRES ACTE DE LOCATION D'HABITATION LOI 1989 ET MEUBLÉ :

Bailleur :

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL	12,10€ T.T.C par m ²
HONORAIRES DE RÉALISATION D'ÉTAT DES LIEUX	3,03€ T.T.C par m ²
RÉMUNÉRATION TOTALE À LA CHARGE DU BAILLEUR	Un mois de loyer charges comprises en ce inclus les 12,10€ T.T.C par m ² de surface habitable pour les honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail et les 3,03€ TTC par m ² de surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux.

Locataire :

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL	12,10€ T.T.C par m ²
HONORAIRES DE RÉALISATION D'ÉTAT DES LIEUX	3,03€ T.T.C par m ²

Honoraires de rédaction d'acte : 350€ TTC par partie

Etat des lieux de sortie à la demande du bailleur : 200 € TTC à la charge du bailleur

HONORAIRES DE LOCATION DE PARKING/BOX : Forfait de 300€ T.T.C (À partager 50% locataire – 50% bailleur)

HONORAIRES d'Expertise avec dossier d'estimation : Forfait 250€ HT – 300€ TTC

HONORAIRES DE LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX : LOCAUX COMMERCIAUX : 10% du loyer triennal hors charge